



# CARNET D'ACCUEIL

## Butini Patio

### Règlement intérieur



## **Table des matières**

1. NOS ENGAGEMENTS.....	4
2. HISTOIRE DE BUTINI DE LA RIVE .....	4
3. LIEU DE VIE ET DE PRESTATIONS .....	5
4. SERVICE SOINS .....	5
a) Prestations de soins.....	5
b) Médicaments.....	6
c) Médecin répondant et Médecin traitant.....	6
d) Rendez-vous médicaux extérieurs .....	6
5. SERVICE ANIMATION.....	7
6. SERVICE RESTAURATION.....	7
a) Les repas .....	7
b) Café Butini Patio .....	7
c) Produits alimentaires personnels.....	8
7. SERVICE NETTOYAGE ET LINGERIE.....	8
a) Chambre .....	8
b) Télévision.....	9
c) Lingerie .....	10
8. SERVICE SOUTIEN ADMINISTRATIF.....	10
9. RELATIONS ET COMMUNICATION.....	10
10. RECLAMATIONS ET PLAINTES.....	11
11. SECURITE DES BÂTIMENTS ET DES ACCES.....	11
12. VISITES ET SORTIES .....	12
13. PARKING .....	12
14. TRANSPORTS PUBLICS.....	12

*Edition 2024*

*Chère Madame, cher Monsieur,*

*Au nom de toutes les équipes de Butini Patio,  
je vous souhaite la bienvenue ainsi qu'à votre  
proche.*

*Soyez assurés.es que nous mettons tout en  
œuvre pour apporter bien-être, sécurité et  
soutien à nos résidents et résidentes dans un  
cadre réconfortant, bienveillant et  
professionnel.*

*Avec l'assurance de notre disponibilité,*



*Olivier Cochereau  
Directeur général*

## 1. NOS ENGAGEMENTS

Notre projet institutionnel repose sur la conviction que la qualité de vie des personnes atteintes de difficultés cognitives dépend essentiellement de la qualité des relations offertes par leur environnement humain et architectural. Puisque la personne peut de moins en moins s'adapter à son environnement, c'est à ce dernier de s'adapter à elle. L'établissement propose d'agir sur l'ensemble des facteurs en cause, ce qui se reflète dans l'interaction et l'interdépendance entre le projet médico-social et le projet architectural. La qualité des relations est une condition essentielle de l'équilibre personnel.

Afin de contribuer à la qualité de vie de votre proche, nous nous engageons à :

- aller à sa rencontre en portant attention à sa personnalité, à saisir toute occasion d'écouter ses désirs et ses besoins et à faciliter l'expression de ses attentes ;
- lui offrir des prestations de soins, d'hôtellerie, de restauration, d'animation et de soutien administratif de qualité, en nous référant aux meilleurs standards et aux connaissances les plus actuelles ;
- adapter les prestations à la singularité de chacun.e, de sorte à lui permettre de dessiner son propre chemin au sein de notre institution ;
- tenir compte de ses besoins et souhaits personnels dans toutes ses dimensions : l'intimité, le bien-être, la réalisation de soi, la vie sociale et spirituelle, ainsi que le besoin de se sentir "chez soi" ;
- promouvoir les échanges, l'attention, la confiance et la bienveillance ;
- offrir à chacun.e des occasions de plaisir ou de joie.

Nous mettons tout en œuvre pour répondre à ses besoins, dans les limites des opportunités et des contraintes liées à la vie en collectivité dans notre institution. N'hésitez pas à demander ! Nous vous prions, en retour, de tenir compte de nos obligations lorsqu'il ne nous est pas possible de satisfaire vos demandes.

## 2. HISTOIRE DE BUTINI DE LA RIVE

Butini de la Rive est une fondation familiale. Les membres du Conseil sont tous descendants de Monsieur Adolphe Butini, médecin, et de sa femme Elisabeth de la Rive.

La résidence Butini Patio et le foyer de Butini Terrasse ont ouvert en 2007. Il s'agit d'un établissement médico-social et d'un foyer de jour-nuit, tous deux spécialisés dans l'accueil de personnes souffrant d'une maladie d'Alzheimer ou de troubles apparentés.

Les bâtiments de Butini Village ont été entièrement agrandis et reconstruits entre 2007 et 2013. Le foyer de jour Butini Jardin a emménagé dans de nouveaux locaux en 2021.

### **3. LIEU DE VIE ET DE PRESTATIONS**

L'établissement comporte 48 lits répartis sur deux unités, Carmin-Lazuli et Anis-Safran de 24 chambres chacune. Le modèle architectural développé apporte des solutions aux questions d'accompagnement, de lieu de vie et de sécurité. Il comprend :

- les espaces "privés", soit la chambre et un sanitaire personnel. Lieux d'identification personnelle et d'échanges intimes, ils sont également des lieux de soins, aménagés de sorte à faciliter la prise en charge médico-soignante ;
- les espaces collectifs de voisinage, qui correspondent au rez-de-chaussée des unités de vie ;
- les espaces publics, sont des lieux de rencontres et festifs pour les résidents et résidentes comprenant notamment le Café ;
- des patio-jardins libres d'accès et sécurisés.

L'établissement est entouré par un grand jardin sécurisé, offrant différentes possibilités de promenades et d'activités.

### **4. SERVICE SOINS**

#### **a) Prestations de soins**

L'institution est un lieu de vie médicalisé, dont les équipes sont formées pour prodiguer des soins de qualité en partenariat avec les médecins. Nous collaborons régulièrement avec des professionnels de la santé (hygiéniste bucco-dentaire, physiothérapeute, ergothérapeute, etc.) dans la mise en place du projet de soins. Nous mettons tout en œuvre pour limiter les hospitalisations selon les volontés de la personne.

Les équipes de soins sont présentes et joignables 24h/24, et préférentiellement en fin de matinée et à partir de 15h.

Nous accompagnons les résidents et les résidentes en soins palliatifs jusqu'au terme de leur vie dans un environnement chaleureux avec des collaborateurs et collaboratrices bienveillants qui respectent leur dignité et leur autonomie.

Nous cherchons à soulager au mieux les symptômes, à atténuer la douleur et à assurer le meilleur confort possible.

Les soins reposent tout à la fois sur l'approche relationnelle, l'environnement physique et social et les moyens thérapeutiques, y compris médicamenteux. Cependant, chaque fois que cela est possible, nous privilégions des mesures non médicamenteuses.

### **b) Médicaments**

Le service soins est responsable de la bonne dispensation des médicaments. Ils sont distribués, selon la prescription médicale, par les infirmières et infirmiers, et selon une organisation conçue et validée par la directrice des soins et le médecin répondant.

Les traitements sont commandés auprès de la pharmacie et ils sont stockés à l'infirmierie selon des procédures rigoureuses.

Un partenariat avec une pharmacienne clinicienne permet d'optimiser l'usage des médicaments (sécurité, confort et efficacité).

Si le résident ou la résidente est amené.e à s'absenter, nous vous prions de demander ses traitements aux infirmiers et infirmières. Veillez à anticiper vos demandes si vous partez plusieurs jours.

### **c) Médecin répondant et Médecin traitant**

Le médecin répondant est chargé d'exercer la surveillance médicale et joue un rôle important dans l'organisation du service médical de l'établissement.

Le résident ou la résidente ou son.sa représentant.e thérapeutique a le libre choix de son médecin traitant. Ce dernier doit pouvoir se déplacer pour le ou la suivre en consultation et collaborer avec le service infirmier. Tout changement de médecin traitant est initié par le résident ou la résidente ou son.sa représentant.e thérapeutique qui organise le transfert du dossier médical.

### **d) Rendez-vous médicaux extérieurs**

Le service infirmier assure le service des rendez-vous médicaux.

Dans le cas où les représentants.es thérapeutiques souhaitent organiser certains rendez-vous, il est demandé d'en informer l'équipe de soins.

Les transports peuvent être assurés par les proches ou un transporteur qui facturera sa prestation sur le compte du résident ou de la résidente.

Si le résident ou la résidente a besoin d'un accompagnement, nous pouvons faire appel à un service privé par des collaborateurs et collaboratrices qualifiés.es. Ces prestations seront également facturées sur son compte.

## 5. SERVICE ANIMATION

Le service animation tend à répondre aux souhaits de votre proche dans les domaines culturel et spirituel. Au cours des ateliers spécifiques comme des animations qui rassemblent un plus grand nombre de participants.es, il a l'opportunité de rencontrer d'autres résidents et résidentes, de tisser des liens, d'échanger des souvenirs et de continuer à découvrir ! L'offre d'animation évolue au gré des demandes et du niveau de satisfaction recueillis.

Au Café, le programme d'animation est à votre disposition, riche d'ateliers en petits ou grands groupes, de rencontres individuelles, des sorties et des événements prévus au cours du mois. Chacun.e est libre de participer aux activités qui lui plaisent et pour lesquelles il ou elle a un intérêt tout particulier, des habitudes ou une simple curiosité.

Envie de détente, d'échanges particuliers, de concerts, de danses, de jeux, d'être utile ? L'équipe d'animation est à l'écoute de votre proche pour répondre à ses souhaits comme pour écouter vos propositions.

## 6. SERVICE RESTAURATION

Pour assurer les prestations de repas, l'équipe de restauration est au service des résidents et résidentes et de ses proches.

### a) Les repas

Les repas sont servis dans l'espace dédié de chaque unité aux horaires suivants :

- petit-déjeuner de 8h à 9h45
- repas de midi de 11h45 à 13h
- repas du soir de 17h45 à 19h

La place de chaque résident et résidente est proposé.e. Celle-ci peut être réévaluée au besoin. Les proches peuvent l'accompagner jusqu'à sa place et sont invités à ne pas prolonger leur présence dans l'unité des repas.

La collation est servie de 15h à 16h15.

Le menu du jour et de la semaine en cours sont affichés au Café de Butini Patio.

### b) Café Butini Patio

Il vous accueille de 9h30 à 16h30 pour partager un moment de convivialité, autour d'une boisson ou d'un repas.

Une carte saisonnière labellisée “ Fait Maison ” et “ Genève Région Terre Avenir ” ainsi qu’un assortiment de pâtisseries faites maison, vous sont proposés.es. Chaque semaine, une nouvelle suggestion vient compléter l’offre. Le menu du jour et de la semaine en cours sont affichés sur le comptoir du Café. La carte est accessible sur le site internet.

Les réservations se font par téléphone au 022.596.02.16 ou directement au Café :

- les menus du jour : la veille pour le lendemain ;
- les plats à la carte : jusqu’à 10h15 le jour même.

En cas de demande de dernière minute, nous pouvons proposer un panini ou un croque-monsieur.

Les consommations peuvent être réglées en espèce ou enregistrées sur le compte personnel du résident ou de la résidente.

Pour tout évènement réunissant plus de 10 personnes, nous vous remercions de prendre contact avec la cheffe du Service Accueil et Restauration au 022 879 66 05.

### **c) Produits alimentaires personnels**

Concernant les produits alimentaires apportés depuis l’extérieur, voici quelques recommandations à suivre afin de garantir la sécurité et le respect des règles d’hygiène alimentaire :

- les produits secs (céréales, gâteaux, etc.) ainsi que les boissons ou les condiments (huile aromatisée, Maggi, tabasco, etc.) sont gérés par l’équipe de restauration ;
- les plats chauds et froids qui ne sont pas produits par l’institution, sont donnés au résident ou à la résidente par vos soins uniquement pour le repas du soir dans l’espace du Café Patio. Si vous souhaitez réchauffer un aliment, un micro-onde est à votre disposition. Dans le cas où le repas ne serait pas terminé celui-ci devra être jeté ;
- les aliments provenant de l’extérieur ne peuvent pas être partagés avec d’autres résidents.es que celui.celle que vous visitez.

## **7. SERVICE NETTOYAGE ET LINGERIE**

### **a) Chambre**

La chambre est un espace privé. Nous vous invitons à personnaliser l’aménagement de sorte que chaque personne se sente “chez elle”.

Elle est également un espace de soins et de service. Il est nécessaire de faciliter le travail du personnel soignant comme des collaborateurs et

collaboratrices en charge du nettoyage. Ainsi, pour le bien-être et la sécurité de votre proche, nous vous remercions de tenir compte des recommandations et conseils suivants :

- afin de personnaliser l'affichage de la porte, nous vous invitons à fournir une photo format A4 à la réception ;
- le lit et la table de nuit sont fournis par l'institution ; ils sont en principe placés perpendiculairement au mur pour des raisons de sécurité électrique, mais également pour pouvoir apporter des soins adaptés, notamment à l'aide de moyens auxiliaires ;
- des tableaux ou des panneaux de photos peuvent être suspendus aux rails prévus à cet effet. L'accrochage est effectué par notre service technique, il est interdit de percer, faire des trous dans les murs ;
- l'aménagement est complété par quelques meubles personnels (fauteuil, bibliothèque, etc.) ;
- aucun mobilier ne peut être placé dans l'entrée ou dans la salle de bain ;
- nous vous prions de prendre soin du mobilier institutionnel. Un éventuel dégât commis ou constaté doit être annoncé à un collaborateur ou à une collaboratrice. Une altération de l'état de la chambre (murs, sols, etc.) au-delà de l'usure courante peut donner lieu à des frais de rénovation facturés ;
- les appareils électriques personnels (réfrigérateurs, bouilloire, radiateur, lampes halogènes, etc.) ainsi que les bougies ne sont pas autorisés ;
- une connexion Wifi sécurisée est disponible à la demande ;
- si des objets nécessitent une intervention particulière (nettoyage approfondi ou réparation), sa faisabilité sera évaluée par nos services et sera facturée ;
- afin de prévenir les chutes, les tapis et descentes de lit sont interdits dans la chambre ;
- aucune plante n'est autorisée en chambre ;
- les plantes sont autorisées dans les unités sous réserve qu'elles ne soient pas toxiques. Une liste peut vous être remise à la demande.
- Il n'est en principe pas possible de changer de chambre durant le séjour.

## **b) Télévision**

La chambre peut être équipée d'une télévision personnelle. Les abonnements sont facturés à un prix préférentiel.

### **c) Lingerie**

Afin de réduire les risques de pertes, tout linge personnel entrant doit être marqué par nos soins d'une étiquette personnalisée. Nous vous invitons à privilégier les matières faciles d'entretien. Le linge est trié sur place et lavé par le service de buanderie selon le type de textile et les recommandations de lavage.

Les matières de type cashmere, 100 % laine ou soie, sont externalisées chez un pressing sur facturation. Votre accord est demandé au préalable. A la demande, elles peuvent être lavées à froid, mais l'institution se dégage de toute responsabilité en cas de dégât occasionné par le lavage.

Le linge " hébergement " est fourni par l'institution. Cependant, il est possible d'apporter un duvet, oreiller, fourre de duvet, surmatelas, etc. Le nettoyage devra être pris en charge par vous-même ou externalisé en pressing sur facturation.

## **8. SERVICE SOUTIEN ADMINISTRATIF**

Notre service comptabilité et finances est à votre disposition pour vous soutenir dans les démarches administratives.

Notre établissement étant ouvert au public, nous ne pouvons pas contrôler les allées et venues. Les objets de valeurs peuvent être placés dans le coffre de la réception. Un inventaire est réalisé à chaque dépôt.

Nous vous recommandons également de ne laisser qu'un minimum d'argent liquide à votre proche. L'établissement décline toute responsabilité en cas de disparition de valeurs conservées dans une chambre.

## **9. RELATIONS ET COMMUNICATION**

Nous portons une attention particulière à la qualité des échanges et des relations. De ce fait, nous vous remercions d'aborder les collaborateurs et collaboratrices de l'institution avec autant de respect qu'ils ou qu'elles en manifestent à votre égard.

Afin de personnaliser l'accompagnement de votre proche, un collaborateur ou une collaboratrice référent.e lui a été attribué.e pour les fonctions infirmiers et infirmières, auxiliaires de vie, animation et restauration. Ces collaborateurs et collaboratrices sont les partenaires privilégiés des résidents et résidentes et de leurs proches dans l'accompagnement de la vie quotidienne. Les cadres et la direction sont également à votre disposition pour répondre à vos questions ou vous recevoir en entretien.

Vous trouvez les noms et fonctions des personnes de référence et des cadres dans le répertoire personnalisé qui vous a été fourni lors de l'entretien d'accueil.

## 10. RECLAMATIONS ET PLAINTES

Nous mettons tout en œuvre pour créer et entretenir une relation de confiance avec les résidents et résidentes, et leurs proches ou représentants.es. Nous sommes notamment à votre écoute si vous constatez des pratiques jugées inadéquates ou si un événement vous conduit à penser que l'intégrité de votre proche n'a pas été respectée. Dans ce cas, nous vous invitons à solliciter un cadre ou la direction le plus rapidement possible, afin que nous puissions vous recevoir en entretien.

Il peut néanmoins arriver que votre confiance soit altérée, que vous ayez besoin d'un avis extérieur ou de porter une réclamation auprès de notre autorité de tutelle.

Pour un conseil, vous pouvez vous adresser à l'APAF, association d'aide et d'accompagnement des personnes en EMS et de leurs familles : [www.apaf.ch](http://www.apaf.ch) / 022 310 82 82.

Pour déposer une réclamation auprès de notre autorité de tutelle, vous pouvez vous adresser à : SESPA, rue Henri-Fazy 2, 1204 Genève. Courriel : [laurent.mauler@etat.ge.ch](mailto:laurent.mauler@etat.ge.ch), en suivant la directive édictée par ce service. La directive est disponible sur le site [etat.ge.ch](http://etat.ge.ch) (directive de réclamation dans le secteur des EMS) ou à la réception.

## 11. SECURITE DES BÂTIMENTS ET DES ACCES

Les bâtiments sont ouverts aux visiteurs de 8h à 20h en été et de 8h à 19h en hiver. En dehors de ces heures, les accès à nos établissements sont sécurisés afin de protéger les résidents et résidentes. Au regard du risque d'égarement, les sorties sont en permanence sous contrôle d'accès par digicode. Un interphone à l'entrée du bâtiment vous permet d'appeler les services à toute heure.

Des digicodes limitent également l'accès aux lieux comportant des dangers tels que les escaliers ou les locaux de service.

Il est interdit de fumer à l'intérieur de l'institution. Des espaces équipés de cendriers sont disponibles à l'extérieur.

## **12. VISITES ET SORTIES**

Le résident et la résidente sont chez eux : les visites et sorties accompagnées sont libres en tout temps. Nous vous remercions d'en informer le service soins si vous quittez l'enceinte de l'établissement.

## **13. PARKING**

Un parking visiteurs est à votre disposition.

## **14. TRANSPORTS PUBLICS**

Notre établissement est desservi par l'arrêt du bus 43 « Onex Belle-Cour »  
Le tram 14 ainsi que d'autres lignes de bus (K, J, 2) se trouvent à proximité.  
Nous vous laissons le soin de consulter le site des TPG.

---